

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 20/03/2024

ID : 062-200072478-20240314-CC06140324-DE

Débat d'orientations budgétaires 2024 - Conseil communautaire du 14 mars 2024

**PAYS
d'OPALE**
Communauté de communes

Le vert, le vrai, la vie

Débat d'orientations budgétaires 2024

- **Éléments de contexte**

La loi de finances 2024 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Elle s'inscrit dans un contexte économique qui demeure incertain. Les bouleversements intervenus ces trois dernières années, de la crise sanitaire à la crise énergétique, continuent d'impacter les finances des collectivités territoriales. Les perspectives économiques pour 2024 semblent s'améliorer avec un ralentissement de l'inflation et une diminution des prix de l'énergie mais des incertitudes demeurent.

Les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France sont les suivantes :

Vers une croissance mesurée, une baisse de l'inflation et une réduction du déficit public

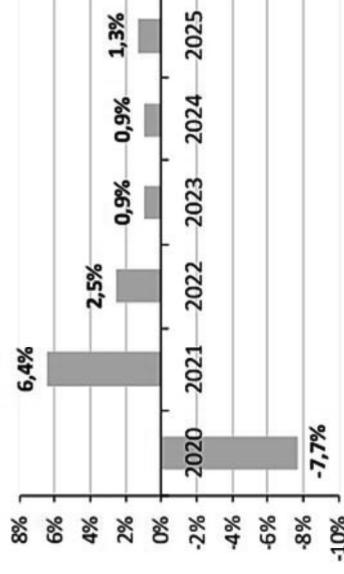
CROISSANCE	+1,0 % en 2023 (anticipée) +1,4 % en 2024 (prévisionnelle)
INFLATION	+4,9 % en 2023 (anticipée) +2,6 % en 2024 (prévisionnelle)
DÉFICIT PUBLIC	4,9 % en 2023 (anticipé) 4,4 % du PIB en 2024 (prévisionnel) 2,7 % en 2027 (prévisionnel)

Débat d'orientations budgétaires 2024

• Le contexte économique

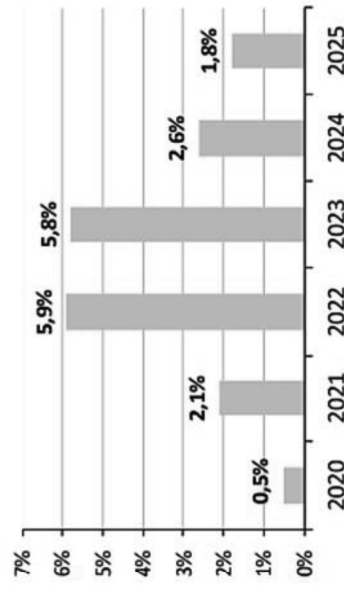
- La situation internationale est incertaine, tant sur l'évolution du contexte économique et social que sur la situation géopolitique du fait de la multiplication des conflits.
- En 2023, la croissance économique en France a été modérée, à 0,9%.
- Le taux d'inflation en France en 2023 s'établit à 4,9%; il est de 2,8% pour la zone euro.

Taux de croissance du PIB
en France



(Projections Banque de France - septembre 2023)

Taux d'inflation *
en France



*Indice des Prix Harmonisé – IPCH

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ Les finances locales en 2023

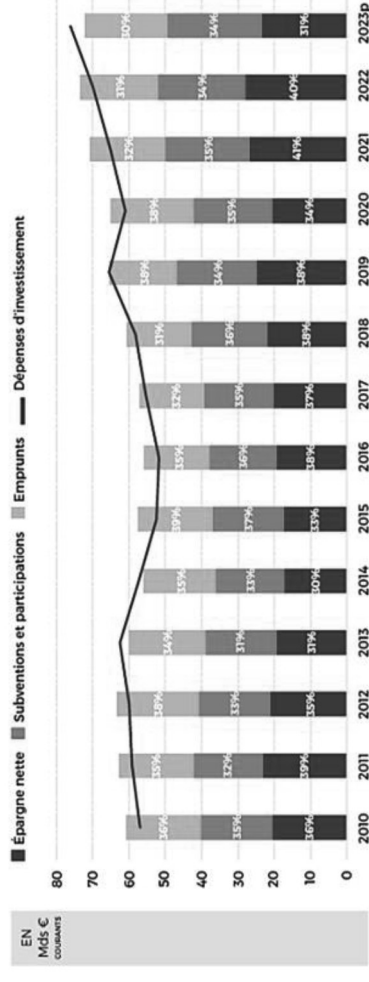
- ✓ Après une année 2022 marquée globalement par une amélioration des marges financières des collectivités, l'année 2023 a été moins favorable avec une section de fonctionnement sous tension et la nécessité d'un arbitrage sur la planification des investissements.
- ✓ L'épargne nette des collectivités se contracte pour l'ensemble des collectivités (Régions, Départements, Communes), à l'exception des intercommunalités qui enregistrent une stabilité. Globalement, toutes collectivités confondues, la diminution de l'épargne nette 2023 est estimée à -15,6%.
- ✓ Cette situation s'explique d'abord par une croissance des recettes inférieure à celle de 2022, du fait notamment d'une moindre dynamique de la TVA et d'une diminution les droits de mutation perçus sur les transactions immobilières.
- ✓ Parallèlement, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter sous l'effet d'un niveau encore élevé des prix, notamment de l'énergie et de l'alimentation, des besoins en matière d'action sociale, des mesures nationales sur les charges de personnel et des premières conséquences de la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts.
- ✓ Le niveau plus élevé de la revalorisation des bases d'imposition selon l'inflation (+7,1%) a permis d'atténuer l'effet « ciseau » de la section de fonctionnement (augmentation des dépenses supérieure à celle des recettes).

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ Les finances locales en 2023

- ✓ S'agissant des investissements, ceux-ci se situent à un niveau élevé avec une progression de +9,1 % même si un « effet prix » peut être un facteur d'explication important à cette évolution.
- ✓ La structure de financement de ces investissements est relativement constante avec une répartition équilibrée entre l'épargne nette, les subventions et le recours à l'emprunt.

Evolution de la structure de financement des investissements des collectivités locales
 (note de conjoncture de La Banque Postale, septembre 2023)



Débat d'orientations budgétaires 2024

Finances locales : Les perspectives 2024

- En 2024, la situation financière des collectivités évoluera dans le contexte de ralentissement attendu de l'inflation mais avec des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel, qui devront absorber les effets en année pleine des mesures de revalorisations actées en 2023, ainsi que la nouvelle mesure d'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents.
- Par ailleurs, alors que les collectivités locales ont bénéficié d'une très forte revalorisation des bases foncières en 2023 (+7,1%), elle devrait être moindre en 2024, à +3,9%.
- L'évolution des recettes de la TVA devrait également ralentir, au regard de l'évolution du PIB. Pour rappel, les recettes de TVA ont été particulièrement dynamiques (+ 5,1 % en 2022 ; + 6,1% en 2023), et devraient moins augmenter en 2024. Or, la TVA constitue désormais le principal impôt local, puisqu'elle représente un quart des recettes départementales, environ un tiers des recettes intercommunales et plus de la moitié des recettes régionales. Sa moindre progression relative va donc peser sur les budgets des collectivités.

Une réduction des leviers fiscaux habituels

La transformation de recettes fiscales par une fraction de TVA nationale caractérise un changement d'ampleur dans les finances locales.

Les finances des collectivités subissent une dépendance accrue des budgets territoriaux au contexte socio-économique national :

- poids important des fractions de recette nationale de TVA au lieu de recettes territorialisées (Taxe d'habitation, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- nouvelles incertitudes sur l'évolution de la recette annuelle des collectivités : la TVA versée aux collectivités évolue selon les ajustements des prévisions du produit national de TVA réalisés par l'Etat (système de régularisation avec possibilités de retenues).

- L'année 2024 sera également marquée par la nécessité de renforcer la transition écologique et donc, pour les collectivités, d'accroître leurs dépenses d'investissement dans ce domaine.

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2024

- EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE
 - ✓ Quelles hypothèses d'évolution des valeurs locatives et des fractions de TVA en 2024 ?

Valeurs locatives

+3,9 % en 2024*

(+7,1 % en 2023)

Fraction de TVA

+5 % en 2024 (estimation)**

(+6,5 % en 2023, en attente de régularisation)**

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2024

- EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Une hausse de l'enveloppe de 320 millions d'euros en 2024 – art. 240

DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ	+90 millions d'euros soit environ +5% sur la totalité de l'enveloppe ✓ Abondement par l'Etat de 30 millions d'euros nets ; ✓ Abondement de 60 millions d'euros par l'écrêtement de la dotation de compensation.
DOTATION DE COMPENSATION	-60 millions d'euros soit environ -1% à -1,5% (contre -0,5% en 2023)
DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE	+150 millions d'euros soit environ +7,2% sur la totalité de l'enveloppe (contre +200 millions d'euros en 2023) NB : majoration de 20 % de la fraction péréquation de la DSR des communes en FRR.
DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE	+140 millions d'euros soit environ +5,3% sur la totalité de l'enveloppe (contre +90 millions d'euros en 2023)

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2024

- REPARTITION ALTERNATIVE DU FPIC

Les délibérations prises seront désormais pluriannuelles – art. 241

- EPCI et communes d'un même ensemble intercommunal peuvent s'entendre afin de mettre en place une répartition dérogatoire du FPIC.
- Jusqu'ici, des délibérations devaient être prises chaque année.
- L'article 241 de la LFI 2024 prévoit que les délibérations prises produiront leurs effets de manière pluriannuelle tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées.
- Les quotes-parts respectives de chaque commune et de l'EPCI demeureront fixes d'une année sur l'autre.

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2024

- MESURES DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Pérennisation des principales dotations et du fonds vert, accroissement du FCTVA

DSIL / DETR / DSID / FNADT	2 milliards d'euros
FONDS VERT	2,5 milliards d'euros (500 millions d'€ en plus par rapport à 2023) <i>Dont 250 millions d'euros fléchés à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCAET.</i>
FCTVA	7 milliards d'euros de crédits ouverts Intégration dans l'assiette des dépenses éligibles des dépenses d'aménagement de terrains.
VERDISSEMENT DES DOTATIONS	Le PLF renforce l'objectif chiffré de verdissement des dotations : <ul style="list-style-type: none">- De 25 % à 30 % pour la DSIL- A 20 % pour la DETR- A 25 % pour la DSID

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2024

- SUPPRESSION DE LA CVAE

Quel dispositif de compensation pour les collectivités?

CONTENU DE LA RÉFORME	<p>La CVAE sera progressivement supprimée d'ici à 2027. Les collectivités qui en percevaient sont déjà compensées par l'octroi d'une fraction de TVA. <u>Enjeu</u> : comment répartir le dynamisme de la fraction de TVA entre les différentes collectivités ? ⇒ Création du FNAET (Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires).</p>
MODALITÉS DE CALCUL	<p>Décret du 27 novembre 2023</p> <ol style="list-style-type: none">1. Pour 1/3 : évolution des valeurs locatives de CFE2. Pour 2/3 : évolution des effectifs des établissements

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2024

- BUDGETISATION VERTE

Vers une cartographie environnementale des dépenses des collectivités

BUDGETS VERTS	<p>La démarche de « budgétisation verte » s'appliquera aux collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants.</p> <p>Les collectivités devront présenter l'impact environnemental de leurs dépenses d'investissement dans une annexe budgétaire à leur compte administratif 2024.</p> <p>Un décret d'application permettant d'aboutir à un référentiel commun sera discuté dans les premiers mois de l'année 2024.</p>
ENDETTEMENT VERT	<p>La LFI pour 2024 prévoit aussi <i>la possibilité</i> pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux.</p>

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES CHIFFRES ESSENTIELS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET GENERAL

- Des dépenses de fonctionnement en hausse de 6% par rapport à 2022, dans un contexte inflationniste. Les charges à caractère général sont maîtrisées malgré une dépendance liée à l'évolution des prix de l'énergie et l'augmentation des dépenses liées aux prestations de service. Les charges de personnel ont été impactées par les décisions de l'Etat relatives à la revalorisation du point d'indice; elles représentent 40% des dépenses réelles de fonctionnement.
- Un versement pour équilibre du budget OM de 26k€.
- Des recettes de fonctionnement supérieures au prévisionnel budgétaire, de l'ordre de 727k€, portées par les recettes fiscales en lien avec la revalorisation des bases et les participations de la CAF au fonctionnement des structures petite enfance (régularisations 2022).
- Des dépenses d'investissement à hauteur de 4.000k€, avec la poursuite de la réalisation du plan pluriannuel d'investissements et la déclinaison des actions inscrites au projet de territoire : La Grange numérique, la MDPL, acquisition de matériel et mobilier pour les structures communautaires et pour les communes, études pour le CTC, animation OPAH, aides à la création d'entreprises, ...
- Des recettes d'investissement provenant du FCTVA et des subventions d'équipement. Elles sont en-deçà des prévisions budgétaires, à environ 900.000€, 2,3M€ de recettes provenant des subventions d'investissement étant encore à percevoir et reprises en restes à réaliser.
- A l'issue de l'exercice 2023, le budget général de la CCPO dégage une épargne brute de 524k€ et une épargne nette (RRF-DRF-remboursement du capital) = capacité d'autofinancement nette de 326k€, soit 3,5% des recettes réelles de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 20/03/2024

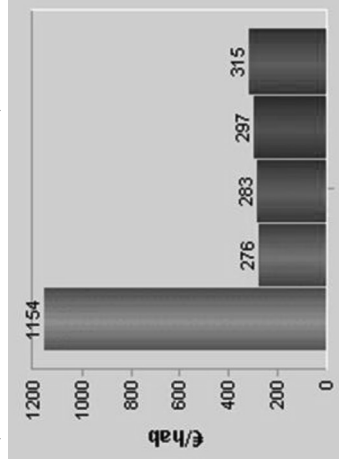
ID : 062-200072478-20240314-CC06140324-DE



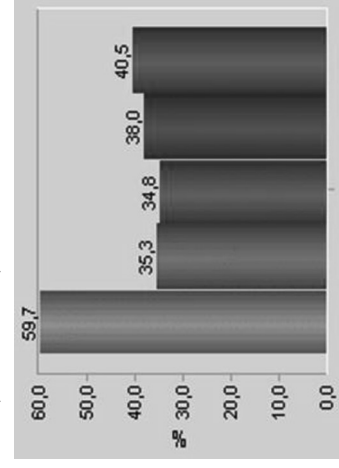
Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS 2023

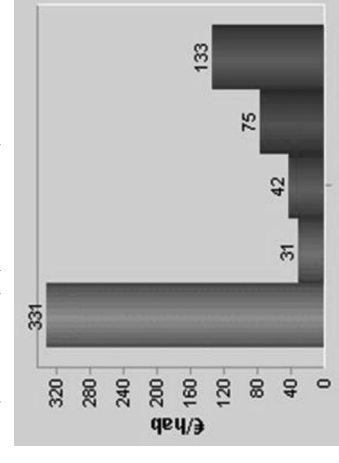
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant



Frais de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses d'équipement brut par habitant



Légende	
France 2022	
Réalisé 2020	
Réalisé 2021	
Réalisé 2022	
Réalisé 2023	

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES CHIFFRES ESSENTIELS 2023 DES BUDGETS ANNEXES

- BUDGET OM:
 - Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et conformes aux prévisions budgétaires. Les charges à caractère général ont été impactées par l'achat de 1.000 composteurs (68k€), par l'augmentation des dépenses liées au traitement des déchets par le Sevadec (+150k€) et par celle des dépenses pour l'entretien des véhicules.
 - Les charges de personnel sont quant à elles inférieures de 3% aux prévisions budgétaires, à 1.071k€.
 - En recettes de fonctionnement, les produits de service sont en baisse (-70k€) en raison des fluctuations régulières des montants de reprise des matériaux recyclés.
 - Les recettes provenant de la perception de la TEOMi progressent de 13%, à 3.381k€, en corrélation avec l'actualisation des bases fiscales de 7,1%.
 - La prise en charge du déficit de fonctionnement par le budget général est de 26k€, en net recul.
 - En section d'investissement, 277k€ de dépenses d'équipement : installation de capteurs sur les colonnes à verre, achat d'un caisson mono-flux, achat de bacs de collecte et de colonnes à verre.

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES CHIFFRES ESSENTIELS 2023 DES BUDGETS ANNEXES

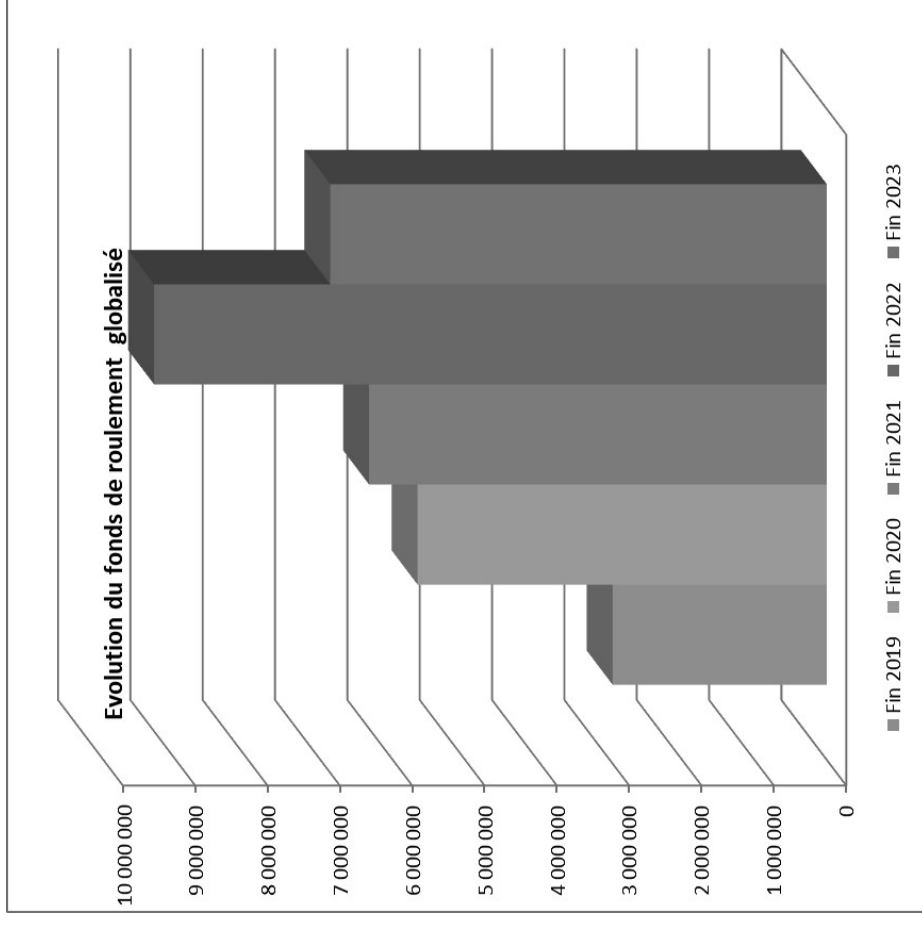
- LES ZONES D'ACTIVITE:
 - Pour la ZA d'Autingues :
 - En dépenses, mission de maîtrise d'œuvre et travaux de reprise du réseau pluvial : 90k€
 - En recettes, vente de la parcelle à la SCI Charlemagne : 164 k€
 - Pour la ZA de Guînes , vente de la parcelle à OPUR pour 64k€.

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES RESULTATS DE CLÔTURE

Au 31 décembre 2023, les résultats de clôture (RRF + RRI – DRF – DRI) sont les suivants :

Budget Général :	5.525.931 €
Budget OM :	507.491 €
ZAE Moulin à huile :	216.253 €
ZAE Autingues :	689.158 €
ZAE CDDO :	<u>-74.530 €</u>
Total tous budgets :	6.864.303 €



Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRIORITES D'ACTION POUR LE BUDGET 2024

La communauté de communes porte de fortes ambitions pour renforcer l'attractivité, les solidarités et le dynamisme du territoire en conjuguant transition écologique et intérêts économiques. Le projet de budget primitif proposera de nombreuses actions pour répondre à ces enjeux affirmés par ailleurs dans le projet de territoire « Terre d'enjeux 2022-2032 » :

Protéger et valoriser les ressources du territoire

La préservation de la ruralité et des atouts de la CCPO en termes de cadre de vie est un enjeu fort et essentiel.

Les programmes en lien avec l'aménagement et le cadre de vie vont donc se poursuivre en 2024 :

Lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols, étude mobilité, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage, valorisation de notre agriculture au travers du projet alimentaire territorial (PAT), procédure de renouvellement de l'OPAH, ...

Un pays d'Opale attractif et innovant

La CCPO entend poursuivre son programme de développement économique en valorisant les atouts du territoire, en favorisant les circuits courts et en renforçant son attractivité touristique.

Les aménagements des zones d'activité se poursuivront, le partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation sera renforcé, le tiers-lieu numérique ouvrira ses portes et sera un vrai lieu ressource pour l'entrepreneuriat et le développement du numérique, la valorisation du patrimoine sera toujours au cœur de l'attractivité du territoire.

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PRIORITES D'ACTION POUR LE BUDGET 2024

Bien vivre ensemble

Renforcer la politique petite enfance et jeunesse, accompagner les personnes les plus fragiles, encourager les pratiques sportives, favoriser le développement d'une offre culturelle et de loisirs diversifiée ou encore renforcer la proximité des services aux habitants sont autant d'enjeux du bien vivre ensemble.

C'est ainsi qu'en 2024 se poursuivront les études pour l'adaptation ou la réhabilitation des structures d'accueil petite enfance à Ardres et à Guînes, que le service parentalité sera repensé, que les actions du CIAS continueront d'apporter services et accompagnement aux publics les plus fragiles, que le programme culturel se verra innovant, que la réflexion sur le dispositif de camion piscine se poursuivra au travers d'une expérimentation de 4 semaines au mois de mai prochain ou encore que la mise en place d'une itinérance conjointe CIAS / France Services, par l'acquisition d'un véhicule adapté, sera étudiée.

La Maison de Pays de Licques devrait, quant à elle, être opérationnelle à l'automne prochain.

Agir pour la transition écologique

L'un des objectifs de la transition écologique est d'agir au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Il sera opérationnel en 2024 et permettra d'engager la collectivité vers un territoire durable et responsable.

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2024 DU BUDGET GENERAL

➤ Les dépenses de fonctionnement

La trajectoire d'évolution des dépenses courantes de fonctionnement devra s'inscrire dans une évolution contenue en adéquation avec les enjeux de développement du territoire.

- Au chapitre 011, les charges à caractère général sont estimées à 1,2M€, leur évolution restant dépendante du niveau de prix de l'énergie, des fournitures et des prestations de services.
- Au chapitre 012, charges de personnel, l'estimation est de 3,62M€ (+1,5%), marquée par l'effet des revalorisations du point d'indice et la nécessaire mise à jour de l'IFSE pour l'ensemble des agents.
- Au chapitre 014, atténuation de produits, l'hypothèse budgétaire est construite sur les bases d'attributions de compensation (1.855k€) et FNGIR (970k€) maintenues au niveau de 2023. Estimation à 2.840.000€.
- Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, nouvelle hausse significative des contributions et participations aux syndicats mixtes et institutions (IIW, Symbahem, Symsageb, PMCO). A titre d'exemple, la contribution à l'IIW sera de 394k€ contre 280k€ en 2023.

Le versement d'équilibre vers le budget OM est estimé à 60k€.

Les charges totales au chapitre 65 sont évaluées à 1,4M€.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 9,1M€, en hausse prévisionnelle de 3%.

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2024 DU BUDGET GENERAL

➤ Les recettes de fonctionnement

Le produit issu des différentes taxes évolue selon le contexte économique et local. Les principales hypothèses retenues pour estimer le produit fiscal de 2024 sont les suivantes : une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de +3,9% et une fraction de TVA nationale en augmentation de +5%.

• Au chapitre 73, Impôts et taxes, plusieurs points :

- La revalorisation forfaitaire des bases étant fixée à +3,9%, les impôts directs locaux sont estimés à 1.070k€.
- La CVAE est supprimée et compensée par l'octroi d'une fraction de TVA, basée sur la moyenne des 3 dernières années de la CVAE. Les recettes sont imputées au chapitre 74.
- La fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la taxe d'habitation est en hausse prévisionnelle de 5%, à 3.340k€.

Les recettes au 73 sont estimées à 6M€.

• Au chapitre 74, Dotations, subventions et participations :

- Augmentation de la dotation d'intercommunalité de +5%, à 950.000€
- Baisse de la dotation de compensation des groupements de communes de -1,5%, à 345.000€.
- Les autres dotations et participations devraient être stables.

Les recettes au 74 sont estimées à 2,2M€.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 9M€.

Débat d'orientations budgétaires 2024

➤ LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2024 DU BUDGET GENERAL

➤ Les dépenses d'investissement

- Dans le cadre de son plan prévisionnel d'investissements, la communauté de communes Pays d'Opale finalisera les autorisations de programme pour la Maison de Pays de Licques et le Tiers-lieu numérique : 1,5M€ repris en RAR
- L'acquisition de la friche Vandewalle par convention avec l'EPF et du garage mitoyen sera effective : 650k€ en RAR
- MOE et travaux pour reconfiguration de la MIDPA : 150k€
- La mission de maîtrise d'œuvre pour le programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion du sol sera opérationnelle
- Acquisition de foncier agricole
- Travaux de gestion des eaux pluviales sur l'aire de co-voiturage de la Minoterie
- Le renouvellement de l'OPAH devrait être opérationnel en septembre 2024 : 100k€
- La dotation de matériel à destination des communes se poursuivra
- Nécessité d'un véhicule utilitaire pour les ST et d'un véhicule de service notamment pour le secteur tourisme : 35k€
- Mobilier et matériel pour la Grange Numérique : 50k€
- Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 200K€

Globalement, les dépenses d'investissement sont estimées à 4,5M€.

➤ Les recettes d'investissement

- Les recettes liées au FCTVA peuvent être estimées à 400.000€
- Les subventions d'investissement attendues sont de 2,3M€

Débat d'orientations budgétaires 2024

LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2024 DES BUDGETS ANNEXES

- **BUDGET OM:**
 - L'exercice 2024 est élaboré dans la continuité de 2023, avec une TEOMi généralisée à l'ensemble du territoire.
 - Le budget 2024 sera équilibré en section de fonctionnement à 4,4Mk€ avec une charge nette d'amortissement de 426.000€ et avec versement d'une recette d'équilibre du budget général estimée à 60.000€, compte-tenu de l'excédent d'investissement reporté de 410.000€.
 - En dépenses de fonctionnement, le budget prévisionnel tient compte de l'achat de composteurs (20k€) et d'une augmentation du coût de traitement des déchets de l'ordre de 7%, à 1.436k€.
 - Les charges de personnel sont estimées à 1.110.000€, identiques à 2023, tenant compte des revalorisations du point d'indice et de la refonte de l'IFSE.
 - En recettes de fonctionnement, la TEOMi devrait générer 3,5M€ de produits compte-tenu de la revalorisation forfaitaire des bases de 3,9%.
 - En section d'investissement, les dépenses prévisionnelles sont de 470k€, incluant notamment l'acquisition d'un camion de collecte (280k€) ainsi que l'achat de colonnes à verre et de bacs (65k€).
- **BUDGETS ZONES D'ACTIVITE:**
 - Pour le budget ZAE Moulin à huile, des travaux d'optimisation de gestion des eaux pluviales seront réalisés pour un budget global de 10k€.
 - Pour le budget ZAE du Camp du drap d'or, une provision de 100.000€ est à inscrire pour le versement d'indemnités pour résiliation anticipée partielle du bail rural et travaux d'irrigation.
 - Pour le budget ZAE Moulin d'Autingues, La seconde phase des travaux consistant en l'optimisation de la gestion des eaux pluviales et des travaux de voirie définitifs sera réalisée une fois la construction Charlemagne achevée. Ces travaux sont estimés à 200k€.

Débat d'orientations budgétaires 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le 20/03/2024
ID : 062-200072478-20240314-CC06140324-DE



Budget général :

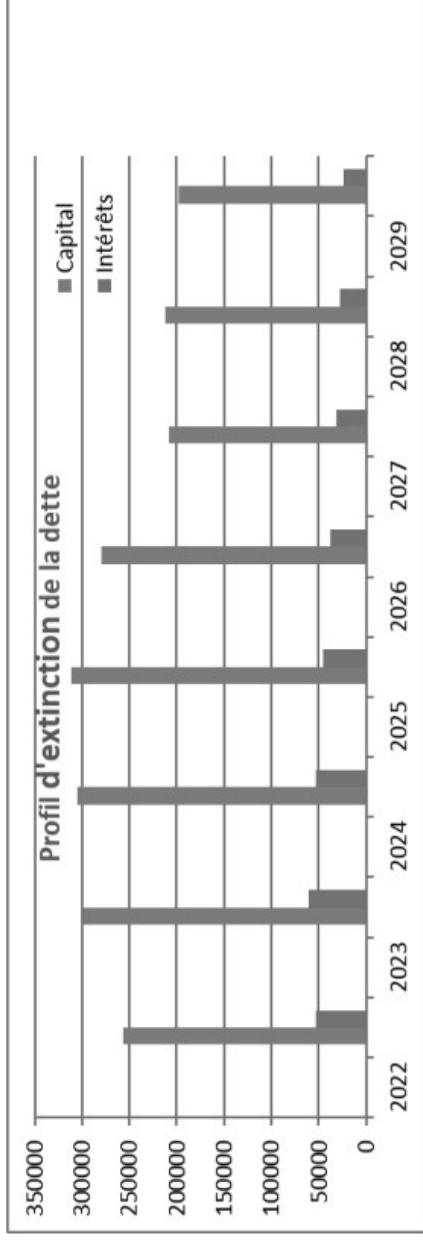
Objet	Prêteur	Capital initial	Date encaissement	Durée	Capital restant dû	Taux fixe
PRET TRAVAUX MINOTERIE BOUTOILLE	CREDIT AGRICOLE	1 200 000.00	31/12/2016	20 ans	780 000€	1,61%
PPI – TLN, MDPL, CTC	CREDIT AGRICOLE	2 000 000.00	21/06/2022	15 ans	1 819 000€	1,47%
TRANSFERT ECOLE DE MUSIQUE	CAISSE D'EPARGNE	260 861.88	01/01/2012	17,25 ans	103 000€	4,79%

Budget annexe OM :

Objet	Prêteur	Capital initial	Date encaissement	Durée	Capital restant dû	Taux fixe
BACS DE COLLECTE SELECTIVE	DEXIA	615 294.45	01/02/2011	15 ans	148 504€	3,35%
BENNE DE COLLECTE ET NOUVEAUX CONTENANTS	CAISSE D'EPARGNE	250 000.00	15/04/2011	15 ans	63 400€	4,32%
BACS DE COLLECTE SELECTIVE	CAISSE D'EPARGNE	450 000.00	11/06/2010	15 ans	74 600€	3,59%

L'ETAT DE LA DETTE

➤ Les emprunts en cours



L'annuité de la dette en 2024, tous budgets confondus, sera de 360.000 €.

L'encours de la dette communautaire est faible et le capital restant dû est réparti comme suit au 1er janvier 2024 :

- CCPO budget général : 2,7M€
- Service OM : 290k€,

Soit un total de 2,99M€.

La dette au 01/01/2024 s'élève à 117€ par habitant, sachant que la dette moyenne des collectivités est de l'ordre de 800€ par habitant.